



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-sixième session  
13-19 mai 2010  
Incheon (République de Corée)

**EXAMEN DES QUESTIONS RELATIVES À L'APPAREIL SUBSIDIAIRE  
DE LA COMMISSION, Y COMPRIS LE RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU  
PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009 ET LES ACTIVITÉS  
DES INSTITUTIONS RÉGIONALES DE LA CESAP :  
COMMERCE ET INVESTISSEMENT**

(Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT DU CENTRE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE POUR LE  
TRANSFERT DE TECHNOLOGIE**

**RÉSUMÉ**

Le présent rapport examine l'état d'application du programme de travail du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT), ainsi que la situation administrative et financière du Centre en 2009.

Le CAPTT possède une expertise et une expérience de plus de 30 ans dans la conception et la diffusion des méthodes et pratiques qui concernent le transfert de technologie, le renforcement des capacités techniques, le réseautage de l'information et le développement des compétences. Il met actuellement en œuvre une action concertée pour aider les pays de la région à établir des conditions propices à l'innovation et au transfert de technologie, en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises (PME).

En 2009, le Centre a utilisé ses réseaux fondés sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), lesquels sont bien établis et acceptés au niveau régional, pour favoriser l'utilisation et le partage du savoir relatif au transfert de technologie, et pour promouvoir les technologies nouvelles et émergentes dans les pays membres. Le moteur de recherche APTITUDE (« Asia-Pacific Technology Information Tracking and Unified Data Extraction ») a été perfectionné afin de permettre d'effectuer des recherches dans 12 bases de données technologiques de la région Asie-Pacifique accessibles au public. Des programmes de formation ont été organisés pour renforcer la capacité de planifier et mettre en œuvre le transfert de technologie, encourager l'innovation dans les pôles de haute technologie, et promouvoir l'innovation dans le secteur des nanotechnologies afin de favoriser les applications industrielles de ces dernières. Les périodiques du Centre – *Asia-Pacific Tech Monitor* et *Value Added Technology Information Services* (VATIS) – ont continué de jouer un rôle essentiel dans la diffusion, la promotion et l'utilisation des technologies de l'information dans la région.

Conformément à la résolution 64/3 de la Commission, en date du 30 avril 2008, intitulée « Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique », le Centre a également achevé en 2009, avec la participation de 15 pays membres, l'élaboration d'un projet de programme de travail intitulé « Appuyer la création d'un mécanisme institutionnel de coopération pour la promotion des énergies renouvelables en Asie et dans le Pacifique ».

Pour mieux tirer parti des progrès réalisés grâce aux activités de l'année 2009, le Centre a mis au point, pour l'exercice biennal 2010-2011, un programme de travail inspiré des recommandations du Comité technique et du Conseil d'administration, dans le souci de répondre aux besoins émergents de la région. La Commission souhaitera peut-être donner au secrétariat certaines indications concernant l'orientation stratégique du Centre, et les moyens de surmonter les difficultés financières et les contraintes d'effectifs.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	2
I. RÉSULTATS OBTENUS EN 2009.....	2
II. RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2010.....	4
III. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES.....	5
IV. QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION POUR EXAMEN.....	6
<i>Annexes</i>	
I. Contributions (2009) .....	8
II. État des comptes .....	9
III. Rapport du Conseil d'administration sur sa cinquième session.....	10

### Introduction

1. Le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT), organe subsidiaire de la CESAP, a été créé le 16 juillet 1977. Son siège est à New Delhi et ses locaux ont été mis à sa disposition par le Gouvernement indien. Ses objectifs sont définis par l'article 4 de son statut révisé:<sup>1</sup> aider les membres et membres associés de la CESAP à renforcer leurs capacités de mettre au point et de gérer des systèmes d'innovation nationaux; de mettre au point, transférer, adapter et appliquer des technologies; d'améliorer les conditions de transfert de technologie; de déterminer les technologies intéressantes la région et d'en promouvoir la mise au point et le transfert.

### I. RÉSULTATS OBTENUS EN 2009

2. Depuis la soixante-cinquième session de la Commission, tenue en avril 2009, le CAPTT a mis en œuvre les activités et les programmes de fond présentés ci-après.

3. En 2009, dans le cadre de l'action menée pour renforcer les capacités technologiques, le CAPTT a continué de consolider ses réseaux fondés sur les TIC, lesquels sont bien établis et acceptés au niveau régional (par exemple [www.technology4sme.net](http://www.technology4sme.net) et [www.business-asia.net](http://www.business-asia.net)), pour favoriser l'utilisation et le partage du savoir relatif au transfert de technologie, et pour promouvoir les technologies nouvelles et émergentes dans les pays membres. Le moteur de recherche APTITUDE (« Asia-Pacific Technology Information Tracking and Unified Data Extraction »), mis au point en 2008 par le Centre à l'appui du site Web

<sup>1</sup> Résolution 61/4 de la Commission, annexe.

www.technology4sme.net pour effectuer des recherches dans trois bases de données, a été perfectionné : on l'a programmé pour effectuer des recherches dans 12 bases de données technologiques de la région Asie-Pacifique accessibles au public; les services en ligne du CAPTT pour le transfert de technologie peuvent ainsi devenir un « guichet unique » destiné tant aux consommateurs qu'aux producteurs de technologie.

4. En 2009, le CAPTT a mis en oeuvre des programmes de formation visant à renforcer la capacité de gérer le transfert de technologie. Un programme de formation national, intitulé « Planifier et mettre en oeuvre le transfert international de technologie dans le contexte commercial mondial », a été organisé à Hanoi en collaboration avec le Ministère vietnamien des sciences et de la technologie, à l'intention des organismes d'aide aux PME, des PME elles-mêmes et des entrepreneurs du Viet Nam. Étaient présents quelque 60 participants, y compris des représentants des pouvoirs publics, des formateurs et des consultants issus d'organismes gouvernementaux d'aide aux PME, des instituts de recherche, des universités, des établissements d'enseignement professionnel et des PME. Le CAPTT a également apporté sa contribution à un programme régional de formation intitulé « Stratégies de compétitivité, accès à la technologie et adoption des technologies pour les PME », lequel a été mis en oeuvre à New Delhi dans le cadre du Plan de Colombo pour la coopération économique et sociale en Asie et dans le Pacifique. Des hauts responsables publics venus d'Afghanistan, de Malaisie, des Maldives, du Myanmar, du Pakistan et de Sri Lanka ont été formés à l'utilisation du marché technologique en ligne du Centre (site Web [www.technology4sme.net](http://www.technology4sme.net)) et du moteur de recherche APTITUDE.

5. Dans le cadre du programme de travail sur les systèmes d'innovation nationaux, le CAPTT a organisé à Hanoi, les 9 et 10 novembre 2009, un atelier de haut niveau à l'intention de plus de 45 responsables politiques nationaux, avec pour thème « Encourager l'innovation grâce à des pôles de haute technologie ». Cet atelier a permis aux hauts responsables politiques participants de mieux connaître les différentes mesures qui sont prises tant dans la région Asie-Pacifique qu'en Europe pour encourager l'innovation dans les pôles de haute technologie et pour encourager les applications industrielles. Un autre atelier de haut niveau, organisé à Colombo les 2 et 3 décembre 2009, a réuni plus de 40 participants locaux et 20 participants internationaux autour du thème « Promouvoir l'innovation dans les nanotechnologies et encourager leur application industrielle ». Cet atelier a permis aux participants de prendre conscience de l'importance des nanotechnologies en tant que technologies émergentes, et de la nécessité d'agir en amont pour mettre en place dans ce secteur des systèmes d'innovation et renforcer les systèmes existants, afin d'encourager les applications commerciales de ces technologies et de renforcer leur compétitivité industrielle, l'accent étant mis tout particulièrement sur les PME. Les rapports de ces deux ateliers seront affichés sur le site du Centre de documentation en ligne sur les systèmes d'innovation nationaux de l'Asie et du Pacifique ([www.nis.apctt.org](http://www.nis.apctt.org)), pour une diffusion plus large. Dans le cadre de l'action menée pour fournir une aide aux pays en développement sans littoral, le CAPTT a accueilli dans ses murs trois hauts responsables venus de Mongolie, leur dispensant une formation concernant les systèmes d'innovation nationaux et la gestion de la collaboration en matière de recherche-développement.

6. Conformément à la résolution 64/3 de la Commission, en date du 30 avril 2008, intitulée « Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique », le CAPTT a achevé en 2009 un programme de travail préliminaire intitulé « Appuyer la création d'un mécanisme institutionnel de coopération pour promouvoir les énergies renouvelables en Asie et dans le Pacifique ». Dans le cadre de cette initiative comptant sur la participation active de 15 pays de la région Asie-Pacifique, le CAPTT a organisé en

juillet 2009 une réunion d'experts pour recueillir les recommandations des spécialistes de l'énergie en vue d'élaborer un programme de travail pouvant être mis en œuvre en 2010 et 2011. Ces recommandations ont servi de base à une proposition de projet : « Création d'un mécanisme institutionnel de coopération pour promouvoir l'énergie renouvelable »; la proposition a été soumise au Ministère indien des énergies nouvelles et renouvelables en vue d'un éventuel financement.

7. Au titre du programme de travail préliminaire sur les énergies renouvelables, le CAPTT a effectué, en 2009, 11 études de pays sur l'adoption et l'utilisation des technologies de l'énergie renouvelable. Ont en outre été mis au point des manuels de formation servant à produire des évaluations concernant l'énergie solaire, l'énergie éolienne, la biomasse et les mini-centrales hydrauliques. En octobre 2009, le Centre a mis en œuvre à New Delhi un programme de formation intitulé « Évaluation et planification des technologies de l'énergie renouvelable ». Le Centre a pris en charge la participation de deux représentants de chacun des 15 pays membres. A également été menée à bien la conception d'un centre de documentation en ligne, baptisé « Réseau de coopération pour l'Asie et le Pacifique dans le secteur des énergies renouvelables (RECAP) »; on peut consulter sur le site [www.recap.apctt.org](http://www.recap.apctt.org) tous les manuels de formation, études de pays et autres documents. Le site en question peut être un outil intéressant pour encourager l'échange d'information et la collaboration entre les experts et les spécialistes des pays membres dans le domaine des technologies de l'énergie renouvelable.

8. Les périodiques du CAPTT continuent de jouer un rôle crucial dans la diffusion, la promotion et l'utilisation de l'information technologique. Le Centre est d'ailleurs en train de distribuer largement lesdits périodiques – *Asia-Pacific Tech Monitor* et *Value Added Technology Information Services (VATIS)* –, qui portent sur les questions suivantes: la protection de la couche d'ozone, les techniques de gestion des déchets, les biotechnologies, la transformation des aliments, et les énergies non conventionnelles. Conformément aux suggestions du Conseil d'administration du CAPTT, ces publications ont été intégralement affichées en ligne et peuvent être téléchargées gratuitement. Le CAPTT a également produit quatre rapports sur le transfert de technologie, ainsi qu'un guide sur les technologies servant à se préparer aux catastrophes et en atténuer les effets. Tous ces documents ont été affichés sur les sites [www.technology4sme.net](http://www.technology4sme.net) et [www.business-asia.net](http://www.business-asia.net).

## II. RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2010

9. Le programme de travail du CAPTT pour l'exercice biennal 2010-2011 ayant pour objectif général de renforcer la capacité des pays membres à promouvoir les systèmes d'innovation nationaux et à créer des conditions propices au transfert de technologie afin de relever les défis du développement au niveau régional, le Comité technique et le Conseil d'administration ont approuvé le programme de travail suivant, dont la mise en œuvre doit commencer en 2010 :

a) Renforcer les capacités au niveau national afin de permettre aux responsables politiques de comprendre l'importance, les principales composantes, la stratégie de mise en œuvre et les pratiques de gestion des systèmes d'innovation nationaux, ainsi que leurs liens structurels avec les systèmes d'innovation internationaux et sectoriels;

b) Établir un mécanisme institutionnel de coopération pour promouvoir les technologies de l'énergie renouvelable dans la région Asie-Pacifique ;

c) Renforcer les capacités des établissements de recherche-développement, des universités, de l'industrie et d'autres parties prenantes de la

région, afin qu'ils puissent mettre en œuvre efficacement certains projets de recherche, collaborer entre eux et commercialiser les résultats de la recherche ;

d) Aider les institutions nationales telles que les organismes d'aide aux PME, les chambres de commerce et les organismes gouvernementaux chargés de la recherche-développement, à développer une masse critique de compétences afin de dispenser aux PME un appui consultatif et des services de consultance, aux fins de planification et d'exécution des projets relatifs au transfert de technologie ;

e) Fournir aux PME un appui constant et des services consultatifs, afin de favoriser le transfert des technologies nouvelles et émergentes, y compris les technologies écologiquement rationnelles ;

f) Organiser des activités de formation pratique et empirique dans les établissements des pays membres qui sont technologiquement plus avancés dans certains domaines ;

g) Renforcer la capacité de développer, diffuser et commercialiser l'innovation locale dans la région Asie-Pacifique ;

h) Continuer de diffuser, auprès des responsables politiques et des décideurs, des informations ayant trait à la technologie dans le monde (politiques, marchés, innovations, activités), et ce par le biais des publications Asia-Pacific Tech Monitor, Value Added Technology Information Services Update (VATIS) et d'autres publications et périodiques en ligne.

### III. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

10. Les ressources financières du Centre sont divisées en deux catégories. Il y a d'une part les ressources destinées à l'appui institutionnel, lesquelles servent en principe à financer le fonctionnement du Centre en général, et non les activités des projets. Et il y a, d'autre part, les ressources destinées aux projets de coopération technique, sous la forme de contributions volontaires affectées à certains projets individuels. Une comptabilité distincte est tenue pour chaque projet, les fonds d'un compte donné étant consacrés exclusivement au projet en question, conformément aux règles financières de l'ONU. Le CAPTT présente au secrétariat un état mensuel des comptes pour tous les projets. Depuis août 2007, le CAPTT peut accéder en ligne au Système intégré de gestion de l'information (IMIS) de l'ONU, ce qui facilite grandement la présentation des rapports financiers. Les ressources d'appui institutionnel sont elles-mêmes divisées en deux comptes : le compte commun des contributions en dollars des États-Unis, alimenté par les membres et membres associés de la CESAP; et la contribution du Gouvernement indien en roupies non convertibles.

11. Bien que les pays membre aient félicité le Centre pour le travail réalisé, il est préoccupant de constater que les contributions annuelles de plusieurs pays membres sont demeurées inchangées au cours des dernières années. Le Gouvernement indonésien a toutefois porté sa contribution annuelle à 35 000 dollars. Le Centre pourra servir efficacement et durablement les pays membres si ces derniers augmentent leurs contributions d'appui institutionnel pour qu'elles atteignent ou dépassent les niveaux indicatifs fixés à la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue en 2006 à Lahore (Pakistan), c'est-à-dire une contribution annuelle de 30 000 dollars dans le cas des pays en développement, et de 7 000 dollars dans le cas des pays les moins avancés.

12. Le Gouvernement indien verse une contribution annuelle en roupies qui équivaut à 200 000 dollars. En 2009, le montant ainsi versé s'élevait à 10 190 000

roupies. Ces fonds sont utilisés pour rémunérer le personnel d'appui aux projets et les assistants administratifs, et pour couvrir l'édition et la conception des périodiques du CAPTT ainsi que les charges et les frais d'entretien. Le nombre d'employés du Centre est tombé de 14 à 10 par suite de la restructuration, et le Centre comptait 9 employés en 2009 ; cependant, l'augmentation annuelle des coûts salariaux et des frais de fonctionnement donne à penser que la contribution actuelle du Gouvernement indien ne suffit pas à absorber les coûts locaux. L'appréciation de la roupie indienne ne fera qu'aggraver le problème. Le Gouvernement indien est invité à bien vouloir envisager d'accroître la contribution qu'il verse au Centre afin que les frais de fonctionnement puissent être couverts.

13. Le CAPTT a poursuivi ses efforts pour renforcer ses effectifs étant donné son programme de travail, ses objectifs, la qualité des services à rendre et les décisions à prendre au bon moment. Le Centre manque cruellement de personnel au niveau des administrateurs et de la direction. Or, dans la configuration actuelle du Centre, il n'existe aucune disposition financière pour le recrutement d'administrateurs pour une durée intermédiaire. Le CAPTT demande donc aux pays membres de bien vouloir lui prêter des experts à titre gracieux. Par l'intermédiaire de la CESAP, il a également demandé au Siège de l'ONU à New York le détachement d'experts associés.

14. Dans le bulletin ST/SGB/1998/6 sur l'édification de l'avenir, le Secrétaire général a souligné que la qualité des personnes qu'elle employait constituait le principal atout et la clé du succès de l'Organisation. L'ONU est donc déterminée à développer ses capacités dans le domaine des ressources humaines. Cependant, comme c'est à Bangkok que la CESAP organise la plupart de ses activités de formation et de perfectionnement du personnel, le CAPTT n'est pas en mesure d'en profiter pleinement. Certains fonctionnaires du CAPTT ont assisté à des activités de formation organisées à Bangkok en fonction des besoins, sur des questions concernant l'administration, l'encadrement et la continuité des opérations. En 2010, la possibilité d'organiser des formations dans de nouveaux domaines sera étudiée conjointement.

#### IV. QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION POUR EXAMEN

15. La Commission souhaitera peut-être examiner les questions suivantes, et faire au secrétariat des recommandations pour renforcer sur le long terme l'appui institutionnel et le financement des activités programmatiques du Centre :

a) *Appui institutionnel renforcé.* Des moyens financiers supplémentaires sont nécessaires pour absorber les dépenses récurrentes qui augmentent et pour moderniser les installations existantes, en vue de fournir des services efficaces. Le Centre a toujours essayé de moderniser graduellement ses installations, en utilisant pour ce faire les ressources limitées dont il disposait. Durant l'exercice biennal 2008-2009, il a perfectionné son infrastructure technologique de l'information. Au moment où la Secrétaire exécutive écrit aux sièges des gouvernements pour leur demander d'apporter des contributions plus substantielles aux institutions régionales de la CESAP, dont le CAPTT, la Commission est invitée à indiquer quelles autres démarches pourraient être entreprises pour obtenir des contributions financières annuelles plus élevées permettant une exécution plus efficace du programme ;

b) *Mobiliser des ressources pour les projets de coopération technique.* Un appui programmatique plus substantiel est nécessaire pour mettre en œuvre le programme de travail recommandé par le Comité technique et entériné par le Conseil d'administration du CAPTT, y compris les projets ayant trait aux systèmes d'innovation nationaux et au mécanisme de coopération pour les technologies de l'énergie renouvelable. Le Gouvernement indien envisage sérieusement de financer

des projets de ce type. La Commission est invitée à faire des suggestions quant aux contacts à prendre pour trouver des sources de financement non traditionnelles ;

c) *Activités conjointes et partenariats tels que recommandés par le Conseil d'administration.* Dans l'exécution des programmes nationaux, il faut envisager de créer des partenariats de coopération Sud-Sud, notamment pour le partage des coûts ou le financement des participants d'autres États membres. Des activités conjointes seront également nécessaires pour diffuser des informations sur les technologies applicables à la gestion et à l'atténuation des catastrophes causées par l'homme. La Commission est invitée à fournir des indications concernant les démarches à entreprendre pour financer les activités conjointes et les partenariats de ce type ;

d) *Affectation et détachement d'experts nationaux et de personnel de haut niveau.* Le CAPTT demande que des experts lui soient prêtés à titre gracieux, et ce dans les différents domaines recommandés par le Comité technique et approuvés par le Conseil d'administration. Les demandes adressées dans ce sens aux pays membres par le biais des correspondants du Centre sont restées vaines. La Commission est invitée à donner des indications sur les moyens à mettre en œuvre pour que des experts soient affectés ou détachés au Centre.

*Annexe I*

**CONTRIBUTIONS (2009)**  
**(Fonds reçus au 31 décembre 2009)**

(en dollars des États-Unis)

Pays/zone	2008	2009
Inde <sup>a</sup>	0	401 287,72
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>401 287,72</b>

Pays/zone	2008	2009
Bangladesh <sup>b</sup>	10 000	5 000
Chine	20 000	20 000
Indonésie	35 000	35 000
Iran (République islamique d')	10 060,37	6 000
Macao (Chine)	5 000	5 000
Malaisie	14 985	14 985
Pakistan	12 500	7 490
Papouasie-Nouvelle-Guinée	20 000	20 000
Philippines	1 478,24	-
République de Corée	10 000	10 000
Sri Lanka	4 975	4 975
Thaïlande	15 000	15 000
Viet Nam <sup>c</sup>	-	8 000
<b>Total</b>	<b>158 998,61</b>	<b>151 450</b>

<sup>a</sup> La contribution de 2009 comprend 200 986,19 dollars pour la période 2008-2009, et 200 301,53 dollars pour la période 2009-2010.

<sup>b</sup> La contribution de 10 000 dollars, soit 5 000 dollars pour 2007 et 5 000 dollars pour 2008, a été reçue et enregistrée en 2008.

<sup>c</sup> La contribution de 8 000 dollars reçue en 2009 comprend 4 000 dollars pour 2008 et 4 000 dollars pour 2009.

*Annexe II*

**ÉTAT DES COMPTES**

**ÉTAT DES COMPTES- CAPTT**  
(en dollars des Etats-Unis)

**Situation au 31 décembre 2009**

	Donateur	Solde reporté au 31 décembre 2008	Contributions (2009)	Dépenses (2009)	Intérêts reçus (2009)	Montants reçus des donateurs (2009)	Solde au 31 décembre 2009
<b>Appui institutionnel</b>	Contribution commune	320 220,11	151 450	93 204,34	8 950,98	0	387 416,75
	Gouvernement indien	183 210,47	401 287,72	229 958,22	13 530,82	0	368 070,79
<b>Total partiel</b>		<b>503 430,58</b>	<b>552 737,72</b>	<b>323 162,56</b>	<b>22 481,8</b>	<b>0</b>	<b>755 487,54</b>
<b>Projets de coopération technique</b>	Coopération technique allemande (GTZ)	103 817,62	0	0	0	103 817,62	0
	Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU (chapitre 22) <sup>a</sup>	0	262 250	206 881,85	0	0	55 368,15
<b>Total partiel</b>		<b>103 817,62</b>	<b>262 250</b>	<b>206 881,85</b>	<b>0</b>	<b>103 817,62</b>	<b>55 368,15</b>
<b>Total</b>		<b>607 248,20</b>	<b>814 987,72</b>	<b>530 044,41</b>	<b>22 481,8</b>	<b>103 817,62</b>	<b>810 855,69</b>

<sup>a</sup> Le solde des fonds au titre du programme ordinaire de coopération technique ne peut pas être reporté à l'exercice biennal suivant (2010-2011).

*Annexe III*

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR  
SA CINQUIÈME SESSION**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. RÉSUMÉ DES DÉBATS .....	10
A. Rapport sur les activités du CAPTT pour la période allant de décembre 2008 à novembre 2009, et présentation du programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 .....	12
B. Rapport sur la cinquième réunion du Comité technique .....	16
C. Projets futurs proposés et projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 .....	16
D. Date et lieu de la sixième session du Conseil d'administration .....	19
E. Questions diverses.....	19
F. Adoption du rapport .....	20
II. ORGANISATION DE LA SESSION .....	20
A. Ouverture de la session .....	20
B. Participation .....	21
C. Élection du bureau.....	21
D. Adoption de l'ordre du jour.....	21

**I. RÉSUMÉ DES DÉBATS**

1. Le Conseil était saisi de trois documents : a) le rapport sur les activités du Centre pour la période allant de décembre 2008 à novembre 2009 ; b) le rapport sur l'état des ressources financières du Centre pour 2009 ; et c) le rapport du Comité technique sur sa cinquième réunion.

2. Le Conseil a pris note des activités et résultats du CAPTT pour l'année 2009. Il a avalisé les activités prévues pour 2010, telles que présentées au paragraphe 26 du rapport pertinent.

3. Le Conseil a pris note de la situation administrative et financière du Centre, concernant en particulier les ressources financières et humaines. Il a réfléchi à une éventuelle augmentation des contributions des États membres, ainsi qu'aux modalités devant permettre un versement régulier de ces contributions. Le Conseil a formulé les suggestions et recommandation suivantes :

a) Renforcement de l'appui institutionnel :

- i) Souhaitant conforter l'assise financière du Centre au vu de l'augmentation des frais de fonctionnement, le Conseil a encouragé les États membres à accroître les contributions versées au CAPTT, conformément aux propositions faites (soit 30 000 dollars des États-Unis pour les pays en développement, et 7 000 dollars des États-Unis pour les pays les moins

avancés). Plusieurs représentants ont fait savoir qu'ils soumettraient à leur Gouvernement les propositions d'accroissement de l'appui institutionnel.

- ii) Notant que la pratique normale serait que la Secrétaire exécutive de la CESAP écrive aux États membres en leur demandant d'accroître leur contribution, le Conseil a proposé qu'un exemplaire de chaque demande de ce type soit communiqué au CAPTT et à ses correspondants, à des fins de suivi.
- iii) Le Conseil a recommandé à la CESAP de discuter avec le Gouvernement indien de la poursuite de l'appui institutionnel apporté par ce dernier au CAPTT, au vu de l'augmentation des frais de fonctionnement, de l'inflation et des fluctuations des taux de change.
- iv) Après une discussion sur la possibilité d'un appui financier qui serait apporté par certaines sources non traditionnelles, telles que les associations sectorielles, fondations et groupes d'entreprises, il a été proposé a) que la CESAP aide le CAPTT à rechercher de telles sources alternatives; et b) que la CESAP réfléchisse à la possibilité, pour le CAPTT, de s'adresser à des contributeurs externes tels que l'Organisation asiatique de productivité (APO).

b) Ressources destinées aux projets de coopération technique :

- i) Le CAPTT devrait collaborer étroitement avec ses correspondants pour la mise en œuvre des programmes recommandés par le Comité technique, et envisager la possibilité d'un partage des coûts de mise en œuvre des programmes.
- ii) La discussion a débouché sur une proposition tendant à ce que le CAPTT, parallèlement aux démarches effectuées auprès des organismes de financement, envoie aux États membres un exemplaire des descriptifs de projet ainsi qu'un budget indicatif, pour voir si les États membres seraient prêts à contribuer auxdits projets.
- iii) Il a aussi été proposé que le CAPTT s'associe à d'autres organismes de l'ONU et organisations régionales pour mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des projets.
- iv) Les États membres ont engagé le CAPTT à prendre des mesures pour que les initiatives de long terme lancées dans le cadre d'un projet donné se poursuivent après la fin dudit projet. Les initiatives axées sur la création de réseaux de TI ont été citées comme exemple.
- v) Une question ayant été posée sur les procédures à suivre pour conclure des accords relatifs aux fonds d'affectation spéciale dans le cadre des programmes de coopération technique de la CESAP, le secrétariat a confirmé que la CESAP s'était vu déléguer le pouvoir de signer des accords conformes à

l'accord type de l'ONU. Les accords s'écartant de l'accord type devaient être approuvés par le Contrôleur de l'ONU.

- vi) Le CAPTT a aussi été encouragé à intégrer des indicateurs de résultat tenant compte des résultats sociaux également. Une telle façon de faire pourrait venir compléter les efforts visant à encourager le développement inclusif tout en facilitant la mobilisation des ressources.

c) Activités conjointes :

- i) Plusieurs représentants ont recommandé au CAPTT de s'associer à des États membres, dans le cadre des programmes de niveau national, pour réfléchir aux possibilités de partage des coûts et de financement de la participation d'autres États membres, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, et les petits États insulaires en développement, et ce comme exemple de coopération Sud-Sud.
- ii) Le CAPTT a été invité à aider les organismes nationaux intéressés à diffuser des informations sur les technologies pouvant être utilisées pour la gestion et l'atténuation des catastrophes causées par l'homme. Le CAPTT pouvait également envisager d'intégrer, dans son programme de travail sur les systèmes d'innovation nationaux et les pôles de haute technologie, les aspects politiques et infrastructurels des «pépinières» d'entreprises technologiques.

d) Affectation d'experts nationaux :

- i) Les pays membres devraient envisager de prêter des experts à titre gracieux, afin de renforcer les capacités professionnelles du Centre.
- ii) Le CAPTT pourrait envoyer à tous les correspondants des informations sur le programme de stages de la CESAP, afin d'envisager l'organisation de stages pour des étudiants diplômés.

4. Le Conseil a fait sien le rapport du Comité technique sur sa cinquième réunion.

**A. Rapport sur les activités du CAPTT pour la période allant de décembre 2008 à novembre 2009, et présentation du programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011**

**(Point 4 de l'ordre du jour)**

5. En présentant le rapport sur les activités du CAPTT, le responsable du Centre par intérim a indiqué que le rapport sur les ressources financières pour 2009 donnait une vue d'ensemble des principales initiatives programmatiques (y compris certaines activités spécifiques réalisées en 2009) et de la situation quant aux ressources humaines et financières.

6. Il espérait qu'avec l'aide et les suggestions du Conseil, le CAPTT deviendrait un centre d'excellence aidant les pays membres à promouvoir le développement inclusif et à faire des progrès économiques rapides grâce à une gestion efficace du transfert de technologie et de l'innovation.

7. Le rapport donnait un aperçu des activités réalisées entre décembre 2008 et novembre 2009. Ces activités concernaient le renforcement des capacités technologiques, la promotion et la gestion de l'innovation, ainsi que la création de réseaux sous-régionaux et régionaux, avec pour objectif d'aider les pays de la région à relever les défis que pose la nouvelle économie mondiale et à promouvoir le développement inclusif.

8. Dans le cadre de l'action déployée pour renforcer les capacités technologiques, le CAPTT avait continué à renforcer ses réseaux de TIC bien établis et acceptés au niveau régional (par exemple [www.technology4sme.net](http://www.technology4sme.net) et [www.business-asia.net](http://www.business-asia.net)), lesquels permettaient d'utiliser et de partager les connaissances relatives au transfert de technologie. Ces réseaux et ces partenariats avaient permis au CAPTT d'accroître la couverture géographique de ses activités au sein de la région Asie-Pacifique. Ces sites Web continuaient à dispenser des services efficaces et conviviaux pour le transfert de technologie, et étaient importants pour faciliter le transfert de technologie aux niveaux national et international ainsi que pour promouvoir les technologies nouvelles et émergentes dans les pays membres.

9. Le responsable du Centre par intérim a informé le Conseil que le moteur de recherche APTITUDE, créé pour appuyer le site Web [www.technology4sme.net](http://www.technology4sme.net), avait été considérablement amélioré. L'acronyme APTITUDE signifiait « Asia-Pacific Technology Information Tracking and Unified Data Extraction ». Ce système avait été programmé pour effectuer des recherches dans une série de bases de données technologiques de la région de l'Asie et du Pacifique. Il avait été perfectionné, et permettait à présent d'effectuer des recherches dans 12 bases de données accessibles au public. De nouvelles bases de données seraient ajoutées, et le système deviendrait ainsi une sorte de guichet unique polyvalent destiné tant aux acheteurs qu'aux vendeurs de technologies.

10. Depuis la mi-2002, le CAPTT et ses pays membres s'étaient employés à créer le Réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et les techniques des plantes médicinales (APTMNET), en étroite collaboration avec le Département des sciences et technologies de la province du Hubei, établi à Wuhan (Chine). Le Réseau avait pour principal objectif de permettre l'échange d'information, ainsi que le développement de la médecine traditionnelle dans la région de l'Asie et du Pacifique. Grâce au site Web [www.apcct-tm.net](http://www.apcct-tm.net), le Réseau APTMNET rassemblait 14 pays et servait à aborder différentes questions concernant la biodiversité, la protection du savoir traditionnel, l'utilisation industrielle durable des ressources naturelles, ainsi que la promotion des bonnes pratiques agricoles au niveau local. Tous les partenaires du Réseau devaient établir une collaboration plus étroite, avec la pleine participation des différents correspondants nationaux, afin de réaliser les objectifs poursuivis. Le CAPTT collaborait avec l'Institut des études avancées de Yokohama (Japon) (membre de l'Université des Nations Unies) afin de trouver des ressources propres à redynamiser ce réseau très utile.

11. Le responsable du Centre par intérim a expliqué qu'en 2009, le Centre avait mis en œuvre des programmes de formation axés sur le renforcement des capacités en matière de technologie et de gestion de l'innovation. Un programme national de formation (intitulé « Planifier et mettre en œuvre le transfert international de technologie dans le contexte commercial mondial ») avait été organisé à Hanoi pour 60 participants, en partenariat avec le Ministère vietnamien des sciences et de la technologie. Le CAPTT avait également apporté une contribution pour la formation

au transfert de technologie et à la gestion de l'innovation, dans le cadre du programme de formation régional intitulé « Stratégies de compétitivité, accès à la technologie et adoption des technologies pour les PME », lequel avait été organisé à New Delhi au titre du Plan de Colombo. Des hauts représentants des pouvoirs publics de six pays avaient participé à ce programme. Le CAPTT avait également dispensé une formation à trois hauts responsables de Mongolie dans le domaine des systèmes d'innovation nationaux et de la gestion de la collaboration pour la recherche-développement.

12. Dans sa résolution 64/3 du 30 avril 2008 intitulée « Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique », la Commission avait prié la Secrétaire exécutive de la CESAP d'établir un mécanisme de coopération institutionnelle avec le CAPTT et les institutions de recherche spécialisées de la région, et d'élaborer un programme de coopération en identifiant les activités de développement, de démonstration et de renforcement des capacités qui se rapportent aux différentes technologies des énergies renouvelables. Conformément à cette résolution, le CAPTT avait commencé, début 2009, à travailler sur le projet intitulé « Soutenir l'élaboration d'un mécanisme de coopération institutionnelle pour promouvoir l'énergie renouvelable en Asie et dans le Pacifique ». Au titre de ce projet, avec la participation active de 15 pays de la région Asie-Pacifique, le CAPTT avait organisé en juillet 2009 une réunion d'experts pour obtenir des conseils sur l'établissement d'un programme de travail pour les trois années suivantes. Une proposition de projet détaillée (« Créer un mécanisme de coopération institutionnelle pour promouvoir l'énergie renouvelable ») avait été élaborée, puis soumise au Ministère indien des énergies nouvelles et renouvelables en vue d'un financement éventuel.

13. Dans le cadre du programme de travail en cours sur les énergies renouvelables, le CAPTT avait achevé, en 2009, 11 études de pays sur l'adoption et l'utilisation des technologies de l'énergie renouvelable. En outre, quatre manuels avaient été mis au point pour l'évaluation de différentes sources d'énergie (solaire, éolienne, biomasse, mini-centrales hydrauliques). En octobre 2009, le CAPTT avait organisé à New Delhi un programme de formation intitulé « Évaluation et planification des ressources pour les technologies de l'énergie renouvelable ». Le CAPTT avait contribué à financer la participation de 15 pays membres (2 personnes par pays). La conception d'un centre de documentation en ligne (Réseau de coopération pour l'Asie et le Pacifique dans le secteur des énergies renouvelables, ou RECAP) touchait à sa fin, et tous les documents élaborés (études de pays, manuels de formation et autres) seraient affichés sur le site Web.

14. Le responsable du Centre par intérim a informé le Conseil que le CAPTT pourrait commencer, début 2010, à mettre en œuvre la phase 2 du projet triennal sur les systèmes d'innovation nationaux, avec le concours financier du Gouvernement indien. Le CAPTT avait prévu de lancer des activités visant à renforcer les capacités des pays membres, afin de promouvoir la commercialisation des innovations locales et de stimuler l'entreprise sociale. Dans le cadre de son programme de travail sur les systèmes d'innovation nationaux, le CAPTT avait organisé à Hanoi, les 9 et 10 novembre 2009, un atelier de haut de niveau ayant pour thème « Promouvoir l'innovation au moyen de pôles de haute technologie ». Un autre atelier avait été organisé les 2 et 3 décembre à Colombo, avec pour thème « Promouvoir l'innovation dans le secteur des nanotechnologies et encourager leur application industrielle: une perspective Asie-Pacifique ».

15. Les publications du CAPTT continuaient de jouer un rôle crucial dans la diffusion, la promotion et l'utilisation de l'information technologique. On était en train de distribuer largement certains produits – *Asia-Pacific Tech Monitor* ou encore les services d'information *Value Added Technology Information Services (VATIS)* –,

portant sur des questions comme la protection de la couche d'ozone, les techniques de gestion des déchets, les biotechnologies, la transformation des aliments, et les énergies non conventionnelles. Conformément aux suggestions du Conseil d'administration, ces publications avaient été intégralement affichées en ligne et pouvaient être téléchargées gratuitement.

16. Le responsable du Centre par intérim a expliqué de quelle manière les activités du CAPTT contribuaient à renforcer la coopération avec les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

17. Il a donné des précisions sur le travail normatif et analytique du CAPTT, et sur les partenariats et la coopération avec des organismes nationaux et des institutions de l'ONU de premier plan.

18. Il a brièvement présenté le programme de travail recommandé par le Comité technique à sa cinquième session, lequel prévoyait les activités suivantes:

a) Promouvoir les systèmes d'innovation nationaux dans les pays de la région Asie-Pacifique (financement approuvé)

b) Créer un mécanisme de coopération institutionnelle pour promouvoir les énergies renouvelables (en cours d'examen par le Gouvernement indien)

c) Renforcer les capacités de la région dans le domaine du transfert de technologie

d) Renforcer l'innovation au sein des instituts de recherche-développement de la région

e) Promouvoir la coopération Sud-Sud dans certains secteurs technologiques

f) Élargir le Réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et les techniques des plantes médicinales (APTMNET)

g) Commercialiser les innovations locales afin d'encourager l'entreprise sociale.

19. Le responsable du Centre par intérim a fait rapport au Conseil sur la situation administrative et financière du CAPTT (concernant en particulier les ressources financières et humaines); sur les fonds reçus; et sur les dépenses réalisées au cours de la période considérée. Il a informé le Conseil des difficultés que causait au CAPTT l'augmentation des frais de fonctionnement locaux. Les contributions des États membres ne suffisaient plus à faire face aux coûts de plus en plus élevés. Il a engagé le Conseil à réfléchir à la recommandation faite en 1997 par le Conseil d'administration, tendant à ce que les contributions destinées à l'appui institutionnel soient de 20 000 dollars pour les pays en développement, et de 5 000 dollars pour les pays les moins avancés.

20. Il a informé le Conseil que le CAPTT manquait de personnel au niveau des administrateurs. Comme il n'existait, dans la configuration actuelle du Centre, aucune disposition financière pour le recrutement d'administrateurs pour une durée intermédiaire, la solution consistait à ce que des administrateurs expérimentés soient prêtés au Centre à titre gracieux pour des périodes de deux ou trois ans. Il a engagé les pays membres à mettre à la disposition du Centre, dans les domaines pertinents, des experts et du personnel de direction.

21. Après la présentation, les participants ont formulé diverses suggestions, lesquelles sont résumées au paragraphe 3.

**B. Rapport sur la cinquième réunion du Comité technique  
(Point 5 de l'ordre du jour)**

22. Le Conseil était saisi du rapport du Comité technique sur sa cinquième réunion (IDD/APCTT/GC(5)/5).

23. Le Conseil a pris note avec intérêt des propositions faites par le Comité technique pour renforcer certaines activités comme le transfert de technologie au moyen de services et de produits en ligne, l'établissement du réseau APTMNET, la promotion de l'innovation locale et la fourniture de services d'information technologique. Il a également pris note avec intérêt des nouveaux projets et activités proposés par le Comité technique, et des efforts déployés par ce dernier pour promouvoir la coopération Sud-Sud. Le Conseil a prié instamment le CAPTT de continuer à renforcer la coopération avec les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

24. Le Conseil a fait sien le rapport du Comité technique sur sa cinquième réunion.

**C. Projets futurs proposés et projet de programme de travail  
pour l'exercice biennal 2010-2011  
(Point 6 de l'ordre du jour)**

25. Le Conseil a pris note des recommandations du Comité technique concernant les projets et activités futurs du CAPTT. Il a recommandé au Centre d'élaborer des descriptifs de projet en collaboration avec les pays membres concernés, et de rechercher des ressources financières pour la mise en œuvre des projets. Dans ce contexte, le Conseil a souligné l'importance des partenariats pour gagner en efficacité et en viabilité; il a proposé que les pays membres prennent en main la conception des projets, en apportant si possible les compétences nécessaires ainsi que des contributions en nature afin de faciliter la coopération Sud-Sud. Le Conseil a recommandé au CAPTT d'établir un lien entre ses activités et les projets correspondants mis en œuvre dans les pays membres, afin de tirer parti de l'expertise et de l'expérience de ces derniers.

26. Les propositions suivantes ont été faites concernant les activités futures et les nouveaux projets :

a) Lancer la phase 2 des systèmes d'innovation nationaux (financement approuvé en principe)

i) Renforcer les capacités nationales pour permettre aux responsables politiques de comprendre l'importance, les principales composantes, la stratégie de mise en œuvre et les pratiques de gestion des systèmes d'innovation nationaux, ainsi que les liens structurels entre ces derniers et les systèmes d'innovation infra-nationaux et sectoriels. (Pourraient être inclus les systèmes infra-nationaux dans des domaines comme les biotechnologies, les matériaux avancés et les nanotechnologies).

ii) Fournir un appui consultatif grâce au partage du savoir et à des ateliers régionaux, concernant le renforcement des systèmes d'innovation infra-nationaux dans des secteurs

comme les biotechnologies, les matériaux avancés et les nanotechnologies, en privilégiant certains aspects bien définis de ces secteurs, en fonction des priorités nationales.

- iii) Organiser un atelier régional afin d'examiner les stratégies et les mesures à adopter pour aider les pays exportateurs de matières premières à renforcer leurs capacités technologiques pour la mise au point, à partir des matières premières, de produits à haute valeur ajoutée.
- iv) Continuer de diffuser des informations sur les systèmes d'innovation nationaux pour promouvoir les technologies de pointe et les technologies émergentes dans le cadre du centre de documentation sur les systèmes d'innovation nationaux, sur le site Web du CAPTT.

b) Établir un mécanisme de coopération institutionnelle pour promouvoir l'énergie renouvelable (proposition soumise pour financement)

- i) Créer un mécanisme multidimensionnel de coopération institutionnelle pour promouvoir l'adoption et l'utilisation de certaines technologies de l'énergie renouvelable intéressant la région.
- ii) Encourager le développement des réseaux d'information, y compris les bases de données spécialisées sur les technologies de l'énergie renouvelable, ainsi que leur intégration au site Web du RECAP.
- iii) Concevoir des cadres politiques servant à promouvoir le secteur des technologies de l'énergie renouvelable dans les pays membres.
- iv) Aider à renforcer les capacités dans des domaines comme l'évaluation des sources d'énergie renouvelable, la préparation des spécifications techniques pour le choix des technologies de l'énergie renouvelable, et la planification et la mise en œuvre de projets de transfert de technologie dans le secteur des énergies renouvelables.

c) Renforcer l'innovation au sein des instituts de recherche-développement de la région Asie-Pacifique (recherche de financement en cours)

- i) Créer un mécanisme régional en ligne pour la recherche-développement, comportant des informations sur les principaux organismes de recherche-développement, une base de données sur les chercheurs éminents des pays membres, et des détails concernant les projets de recherche pour lesquels une collaboration est recherchée.
- ii) Organiser des programmes de formation, en association avec des partenaires spécialisés et des organismes de recherche-développement de premier plan, pour intégrer les pratiques de référence dans certains domaines essentiels (préparation des projets de recherche-développement; sélection et suivi de ces projets; développement de la créativité des ressources humaines en matière de recherche-développement; systèmes

d'information sur la gestion de la recherche-développement; commercialisation des résultats de la recherche; planification et mise en œuvre de projets de recherche internationaux conjoints). Les programmes de formation devraient être adaptés au degré de développement technologique des pays participants.

d) Renforcement des capacités pour le transfert de technologie dans la région Asie-Pacifique (recherche de financement en cours)

- i) Organiser des actions de formation sur l'évaluation des besoins technologiques.
- ii) Élaborer un manuel complet de formation englobant tous les stades du cycle de vie des projets internationaux axés sur le transfert de technologie.
- iii) Organiser des programmes de formation de formateurs pour renforcer la capacité des pays à fournir des services consultatifs et des services de consultance aux PME, à tous les stades du cycle de vie des projets relatifs au transfert de technologie.
- iv) Fournir un soutien aux pays membres pour permettre aux formateurs d'organiser des programmes de formation nationaux visant à développer une masse critique de compétences.
- v) Créer un site Web pour appuyer la formation en matière de transfert de technologie, sur lequel on trouverait le manuel de formation et les autres documents pertinents et qui comporterait un lien vers les sites [www.technology4sme.net](http://www.technology4sme.net) et [www.business-asia.net](http://www.business-asia.net).

e) Promouvoir la coopération Sud-Sud dans certains domaines (recherche de financement en cours)

- i) Créer un réseau rassemblant les institutions des pays membres, afin de partager et d'échanger les résultats des travaux de recherche ainsi que l'information sur la production et l'utilisation des énergies de substitution (biodiesel de jatropha, boulettes de biomasse, et petites centrales utilisant la biomasse) en vue d'applications commerciales et pratiques.
- ii) Organiser des activités de formation pratique et empirique dans les établissements des pays membres qui sont techniquement plus avancés dans certains domaines.

f) Élargir le Réseau APTMNET (recherche de financement en cours)

- i) Renforcer le Réseau APTMNET pour promouvoir la diffusion efficace de l'information et encourager ainsi la coopération industrielle et technique dans le domaine de la médecine traditionnelle en Asie et dans le Pacifique; et fournir une aide sur différentes questions (l'architecture des réseaux, la conception de sites Web, la structure des bases de

données, les normes techniques des stations nodales, les rôle et responsabilités du coordonnateur de projet en charge de la station nodale) aux pays membres qui n'ont pas encore établi ni conçu une station nodale du niveau convenu.

- ii) Redynamiser le Réseau APTMNET, avec la coopération du CAPTT, de la Chine, de la République islamique d'Iran et de la Malaisie; suite à la recommandation faite par le Comité technique à sa quatrième réunion, la République islamique d'Iran a élaboré une proposition relative à la collecte de fonds, proposition qui doit être présentée au CAPTT, diffusée auprès des pays membres puis finalisée, en vue de lancer les activités prévues.
- iii) Étudier les possibilités de financement auprès du CAPTT, de la République islamique d'Iran, de la Malaisie, du Pakistan, en collaboration avec la Chine, l'Inde et d'autres pays membres intéressés, en vue d'organiser un atelier régional consacré à l'élaboration des stratégies de promotion de la médecine traditionnelle en tant qu'activité commerciale viable, ainsi qu'une exposition ou foire commerciale sur la médecine traditionnelle.

g) Commercialiser les innovations locales afin de promouvoir l'entreprise sociale (recherche de financement en cours)

- i) Fournir un appui aux pays intéressés autres que les quatre pays couverts par le projet, déjà achevé, sur l'innovation locale, afin de renforcer les capacités de prospection, de documentation et de diffusion.
- ii) Aider les pays membres à créer des mécanismes institutionnels axés sur la valeur ajoutée et le développement de l'esprit d'entreprise, y compris l'accès aux marchés par le partage de l'expérience et la définition de pratiques de référence.

27. Le Conseil a adopté le projet de programme de travail pour 2010.

#### **D. Date et lieu de la sixième session du Conseil d'administration (Point 7 de l'ordre du jour)**

28. L'Indonésie s'est proposée pour accueillir la sixième réunion du Comité technique durant la dernière semaine de novembre 2010. Conformément à la proposition de la CESAP, le Conseil a recommandé que la sixième session du Conseil d'administration du CAPTT ait lieu à la CESAP, à Bangkok, à la mi-décembre 2010.

#### **E. Questions diverses (Point 8 de l'ordre du jour)**

29. Le Conseil a remercié le Gouvernement indien pour l'appui programmatique et institutionnel fourni au CAPTT.

30. Le Conseil a exprimé sa gratitude à la Secrétaire exécutive de la CESAP pour son allocution d'ouverture.

31. Le Conseil a remercié la CESAP pour les conseils et le précieux soutien apportés au CAPTT.

**F. Adoption du rapport  
(Point 9 de l'ordre du jour)**

32. Le Conseil a adopté le présent rapport le 18 décembre 2009.

**II. ORGANISATION DE LA SESSION**

**A. Ouverture de la session  
(Point 1 de l'ordre du jour)**

33. La cinquième session du Conseil d'administration du CAPTT a eu lieu le 18 décembre 2009 à Bangkok. La réunion a été ouverte par le Chef de la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe de la CESAP. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution d'ouverture.

34. La Secrétaire exécutive de la CESAP a fait remarquer que si les technologies avaient toujours beaucoup contribué à stimuler la croissance et la productivité au niveau national, l'enjeu majeur était de définir les types de technologie pouvant le mieux aider à relever les défis d'aujourd'hui.

35. Elle a déclaré que les gouvernements avaient pris d'importants engagements lors des négociations sur les changements climatiques, à Copenhague, quant à leurs émissions de gaz à effet de serre, et que par conséquent la demande d'énergie renouvelable et de technologies vertes augmenterait sensiblement durant la décennie à venir. Les nanotechnologies et les biotechnologies émergentes possédaient une marge de croissance considérable que les PME de la région Asie-Pacifique pouvaient exploiter. En agissant pour faire reculer le chômage et la pauvreté, il fallait se demander comment stimuler la croissance de ces entreprises, lesquelles constituaient l'une des principales sources d'emploi pour les pauvres. En adoptant les technologies émergentes, les PME deviendraient plus compétitives sur le marché international.

36. Elle a fait remarquer que de nombreux pays avaient laissé passer l'occasion de profiter de la vague des technologies de l'information, et qu'il ne fallait pas commettre la même erreur avec la vague de technologies sobres en carbone que déclencherait très bientôt le mouvement en faveur des technologies de l'énergie renouvelable. La région Asie-Pacifique abritait certains des principaux concepteurs et fabricants du secteur des technologies de l'énergie renouvelable, et la coopération Sud-Sud n'avait jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui.

37. Elle a fait remarquer qu'au cours de l'année écoulée, le CAPTT s'était lancé dans un ambitieux programme visant à promouvoir l'adoption et l'utilisation des technologies sobres en carbone (principalement les technologies de l'énergie renouvelable), et ce à la demande expresse des États membres. Le secteur manufacturier avait été l'un des plus durement touchés par la crise économique actuelle, et le CAPTT avait commencé à promouvoir l'utilisation des nanotechnologies et des biotechnologies dans ce secteur. Des initiatives de ce genre pouvaient contribuer à améliorer la situation des PME au moment où celles-ci se remettaient de la crise.

38. Elle a noté que le CAPTT avait aidé ses États membres à développer les capacités de leurs PME et des intermédiaires du transfert de technologie, en mettant en place des actions de formation, des services consultatifs et des services d'appui. Le CAPTT avait également commencé à aider ses membres à améliorer leurs systèmes

d'innovation nationaux pour promouvoir l'application et le développement commercial des technologies émergentes (comme par exemple les nanotechnologies), en privilégiant la promotion des pôles de haute technologie.

39. Même si le CAPTT continuait de recevoir une aide de diverses sources pour mettre en œuvre son programme de travail, des efforts supplémentaires s'imposaient pour consolider le cadre institutionnel du Centre, conforter son assise financière et renforcer ses effectifs. Elle a exhorté le Conseil d'administration à fournir des indications concernant les mesures propres à assurer la viabilité du Centre, afin que celui-ci puisse mettre en œuvre efficacement son programme de travail et rester un centre d'excellence dans la région. La poursuite et l'élargissement des activités du CAPTT passaient dans une grande mesure par l'apport en temps voulu d'un soutien institutionnel accru de la part des pays membres. Elle a remercié le Gouvernement indien d'avoir accueilli le CAPTT et de lui avoir fourni un soutien financier.

### **B. Participation**

40. Neuf des 11 pays membres ont envoyé des représentants : Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, République islamique d'Iran, Thaïlande et Viet Nam. Les deux autres membres, à savoir le Bangladesh et Sri Lanka, n'avaient pas pu le faire.

41. Ont également participé à la session des observateurs du Népal, des Philippines et de la République de Corée.

### **C. Élection du bureau (Point 2 de l'ordre du jour)**

42. Le Conseil a élu à l'unanimité le Professeur Lukman Hakim (Indonésie) Président, et M<sup>me</sup> Samuwai Vani Rarawa (Fidji) Vice-Présidente.

### **D. Adoption de l'ordre du jour (Point 3 de l'ordre du jour)**

43. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport sur les activités du CAPTT pour la période allant de décembre 2008 à novembre 2009, et présentation du programme de travail pour la période biennale 2010-2011.
5. Rapport sur la cinquième réunion du Comité technique.
6. Projets futurs proposés et projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011.
7. Date et lieu de la sixième session du Conseil d'administration.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.